

Monsieur le Sous Préfet,

Ce n'est pas sans en mesurer la gravité que nous avons décidé d'exprimer publiquement nos doléances à l'issue de la réunion de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) de VALORYS, l'incinérateur de Pluzunet, qui s'est tenue sur place le 24 avril 2009 sous votre présidence.

Cette réunion pourtant convenue dès janvier 2008, nous l'avons sollicitée en vain à plusieurs reprises dès l'automne 2008, puis à nouveau sans plus de succès début 2009 jusqu'à la demande expresse et officielle en bonne et due forme en date du 2 mars 2009.

La CLIS, vous semblez l'ignorer, constitue à ce jour la seule instance d'information et d'essai de démocratie en direction de la population locale, et malgré sa confidentialité que nous avons toujours déplorée, a pu assumer tant bien que mal ce rôle que vos prédécesseurs avaient accepté d'accompagner dans un esprit d'ouverture reconnu par l'ensemble des participants.

Ce mode de fonctionnement, qui se généralise partout en France, a permis l'expression d'une démarche citoyenne qui s'est impliquée progressivement dans les diverses activités que le SMITRED Ouest d'Armor s'emploie à développer autour des déchets.

Cette façon de faire nous a permis d'appréhender l'ensemble de la problématique de la gestion des déchets et d'avancer vers un comportement responsable vis à vis de ces matières élaborées qu'il n'est plus question de chercher à éliminer même dans le cadre d'un Plan Départemental qui n'a pas su bannir cette façon de faire.

Ce 24 avril vos propos appuyés ont été sans ambiguïté ... La CLIS redevient une commission de stricte information et les questions qui gênent sont « hors sujet »... Le SMITRED décide en « véritable souverain » et c'est par pure « gentillesse » qu'il nous informe... s'il le juge bon et quand il juge bon... Nos inquiétudes sur les orientations, le coût des études et des équipements, avec leur maintenance, sont donc sans fondement et « hors sujet »...

La CLIS n'est plus désormais qu'une simple CHAMBRE d'ENREGISTREMENT et vous avez apporté votre concours vigilant au SMITRED pour « que l'ordre règne à VALORYS »

Une « mise en scène » exceptionnelle à cette occasion avec la présence à votre droite immédiate, et sur votre demande, du président du SMITRED pour faciliter ces apartés si fréquents... Une véritable présidence « bicéphale »... deux têtes pour plus d'efficacité...et d'autorité... il suffisait d'y penser...!

Dans ces conditions c'est donc directement, face à l'opinion publique, que nous avons décidé d'exprimer ce que nous avons dû taire en réunion...

Soyons très clairs, notre souci permanent de défense de l'Environnement nous a toujours conduits à cerner de façon rigoureuse ce qu'il est convenu d'appeler désormais « l'empreinte écologique » de toutes les activités mises en œuvre autour des déchets.

L'extension aux déchets, par le Grenelle de l'Environnement, de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui cible précisément la réduction de l'incinération au profit de la « réduction à la source », constitue une avancée qui reçoit notre pleine adhésion et nous dénonçons sans ambiguïté les « dérives sinueuses » qui tendent à réduire et dévoyer la portée de cette mesure.

Cette TGAP vient opportunément conforter notre attention vigilante sur la réduction à la source en essayant de mobiliser tous les acteurs, y compris le SMITRED Ouest d'Armor dont le président se targue à tous propos de contacts fréquents avec les instances décisives en très haut lieu... et c'est donc volontairement que nous continuerons à agir dans ce sens.

Nos interventions sur la nature des équipements et les coûts induits par leur maintenance ont fait partie depuis l'origine de la CLIS d'un souci légitime de cerner au plus près l'économie globale de la gestion des déchets, et comme le « colibri » de PIERRE RABHI nous continuerons de façon modeste et déterminée notre action en posant nos questions et nos demandes d'éclaircissement.

C'est dans le même esprit que nous analysons la « justification » du projet de serres associé à l'extension du réseau de distribution de la chaleur, soi-disant disponible à l'incinérateur actuel, mais qu'il faut étayer par la création d'une « chaufferie bois », alimentée elle-même, par les apports bois des déchèteries de la TOTALITE du DEPARTEMENT... et sans aucun souci de tri pour « une seconde vie en l'état », comme savent le faire les « ressourceries » dignes de ce nom.

Projet dont les données « confidentielles en réunion », étaient exposées avec complaisance dans la presse locale hebdomadaire, l'ECHO de l'Armor et l'Argoat du 23 au 29/4/2009 ...

L'idée, pour vous, serait de profiter pleinement de cette implantation sur un site soi-disant « accepté par la population »... sans souci d'une extension éventuelle en « zone humide » reconnue... !

C'est maintenant la production de tomates, après celle des fleurs en difficulté, qui est appelée à la rescousse pour justifier le maintien et l'accroissement de l'activité « INCINERATION » du SMITRED au mépris de la réduction à la source et du respect des « produits élaborés »...

Il est évident que le SMITRED s'est installé délibérément dans une optique « technicienne de défi » avec équipements ultra performants, surdimensionnés et onéreux sans grand souci de la mission d'intérêt général qui est sa véritable raison d'être et lui donne comme priorité la modération des coûts en regard du meilleur service rendu.

Les profits, comme dans une entreprise privée, sont investis dans des activités « dérivées » qui deviennent progressivement, pour ainsi dire, la raison d'être principale du syndicat.

La « démarche citoyenne » épaulée par la « redevance incitative » que nous essayons de promouvoir sur l'ensemble du département, à l'image de ce que nous avons vu à l'oeuvre en 2003, avec le Conseil Général, à FRIBOURG et à DILBEEK, obtient des résultats bien plus performants pour un coût beaucoup moindre avec re-création du lien social essentiel pour la pérennité d'une telle démarche, à l'opposé de celle du SMITRED...

Mais la « démarche citoyenne » est « hors sujet » dans le cadre de la CLIS, puisqu'elle vise à tarifier cette énergie, dite « renouvelable », si précieuse en cette période de complète confusion.

Revenons à plus de raison, Monsieur le Sous Préfet, en nous accompagnant dans cette démarche qui se révèle porteuse d'avenir partout où elle réussit à s'implanter.

Dans cette attente, soyez assuré de toute notre considération.

Pour la POPULATION LOCALE, la fédération Côtes d'Armor Nature Environnement-FAPEN,
et Bevan tost d'ar MENE BRE

A Pluzunet, le 7 mai 2009



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Côtes d'Armor Nature Environnement-Fapen, 23 rue des promenades, 22000 Saint Brieuc, 2
tel: 02 96 62 06 40, fax : 0953863825, cotesdarmorENV@free.fr, www.cotesdarmorENV.org
Agréée au titre de l'article L 160-1 du code de l'urbanisme et 40 de la loi du 10 juillet 1976